

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 079-200041317-20211213-C__46_12_2021-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PILIER COHÉSION SOCIALE - APPROBATION 3ÈME PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU, Johann SPITZ à Sophia MARC, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PILIER COHÉSION SOCIALE - APPROBATION 3ÈME PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Monsieur **Bastien MARCHIVE**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 25 juin 2015 par laquelle le Conseil d'Agglomération a délégué au Président la signature du Contrat de Ville 2015-2020 ;

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 6 juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019 concernant le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR), prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022 ;

Considérant le comité technique partenarial du Contrat de Ville du 24 septembre 2021.

Dans le cadre de l'appel à projets du pilier Emploi/Développement économique et pilier Cohésion Sociale du Contrat de Ville (CDV), pour l'année 2021, le Comité Technique partenarial de sélection, réuni le 24 septembre 2021, a émis un avis favorable pour plusieurs projets présenté ci-dessous. Il propose d'attribuer des subventions aux opérateurs suivants, au regard de la cohérence de leurs actions avec les objectifs et les orientations du dispositif :

PILIER EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Niort**

♣ « Favoriser l'accès à un mode de garde pour les personnes en insertion » 14 000,00 €

Sur le volet « levée des freins à l'emploi », l'action proposée consiste à expérimenter pendant 18 mois des solutions de garde d'enfants répondant aux besoins des publics en insertion avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit de donner de la visibilité à cette demande et d'ajuster les réponses.

Ce dispositif vise à mobiliser des structures d'accueil existantes et à dédier des places aux personnes en démarche de retour vers l'emploi. En complément, le CCAS propose un accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics et une coordination des professionnels de l'insertion et de la petite enfance.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la CAF, le CD79 et de l'Etat pour un montant prévisionnel

global de 22 000 €.

➤ **Cabinet de psychologues diplômés d'Etat (Cabinet de Mme MOREAU)**

♣ « *Mise en place d'une écoute psychologique pour les publics en insertion* » 21 690,00 €

Positionnée sur le volet « levée des freins à l'emploi », cette expérimentation consiste à accompagner des publics en insertion, avec une attention particulière pour les habitants des quartiers prioritaires, présentant des difficultés d'ordre psychologique, qui entravent voire empêchent une démarche de retour à l'emploi. Cet accompagnement, assuré par une psychologue du travail, sera fait sur prescription des référents de parcours, en lien avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion. En complément, une analyse de pratiques sera proposée chaque trimestre aux référents de parcours, afin de les aider à mieux appréhender le champ de la santé mentale dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette action fait d'ores et déjà l'objet d'un cofinancement prévisionnel de l'Agence Régionale de Santé de 5000 €. Elle est proposée dans le cadre d'une expérimentation de 18 mois, à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé pour jauger de sa pertinence et de son intégration au sein des crédits de droit commun.

➤ **Ateliers Méca**

♣ « *Aide à la mobilité-Développement et animation du parc locatif solidaire* » 14 000 €

L'absence de moyens de locomotion adaptés et autonomes constitue aujourd'hui un frein majeur à l'insertion professionnelle. Positionnée sur le volet « levée des freins à l'emploi », l'action comprend l'accompagnement, l'animation et la location de scooters, vélos électriques et voitures conventionnelles. Elle propose également la location de quadricycles légers électriques pour répondre aux enjeux du développement durable et de quadricycles thermiques pour répondre aux besoins des publics vivant en habitat collectif ne permettant pas de recharger les véhicules en proximité. L'action proposée porte une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat et les fonds propres de l'association pour un montant prévisionnel global de 31 656 €.

Le montant global des subventions proposées ce jour par la CAN sur le pilier Emploi / Développement économique est de **49 690 €**.

PILIER COHESION SOCIALE

➤ **MOULIN DU ROC** « Parole(s) de quartier – 2022-2023 » 12 775 €

Positionné sur le volet « Accès à la culture, au sport et aux loisirs » et le travail de mémoire attendu par la Convention de l'Agence de Rénovation Urbaine, le projet « Parole(s) de quartier » a pour objectif de donner la parole aux habitants du quartier du Pontreau-Colline, en interrogeant le passé et le futur d'un quartier en pleine mutation. Pour ce faire, sont associés étroitement les habitants (enfants, ados/jeunes et adultes) dans une approche intergénérationnelle, les écoles élémentaires, le collège et les associations de terrain. Le Moulin du Roc, en tant que scène nationale, a apporté un soin particulier à proposer des réalisations et des temps forts nombreux et divers : ateliers, recueils de témoignages, élaboration d'un livre et réalisation de court-métrages.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la DRAC, de la CAF et de l'opérateur pour un montant prévisionnel global de 13 602 €.

Le montant global de la subvention attribuée ce jour par la CAN sur le pilier Cohésion Sociale est de **12 775 €**.

Soit un montant global de subventions proposées ce jour par la CAN de **62 465 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus, énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Bastien MARCHIVE

Délégué du Président

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__46_12_2021-DE